



GEOMETRES-EXPERTS

LISEUX · DIVES-SUR-MER · PONT L'ÉVÊQUE

Site : www.abac-geo.fr

Aude MALTESE

Géomètre-expert

Bureau de PONT L'ÉVÊQUE (14130)

72, rue Saint Melaine

Tel : 02 31 64 17 90

Mail : contact.pontleveque@abac-geo.fr

Réf : 15174

Levé le

25.08.2015

Bornage des

lots à

réaliser

Département de l'Eure

COMMUNE DE FATOUVILLE GRESTAIN

Adresse : 120, Chemin des Robinets

Cadastre : section AB n°341 et 342

Lotissement de 4 lots

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

LOT 3: 778 m²

Echelle

1/250

(A3)



Plan de situation sans échelle



Légende:

● Borne posée le 20.11.2015

AB 327

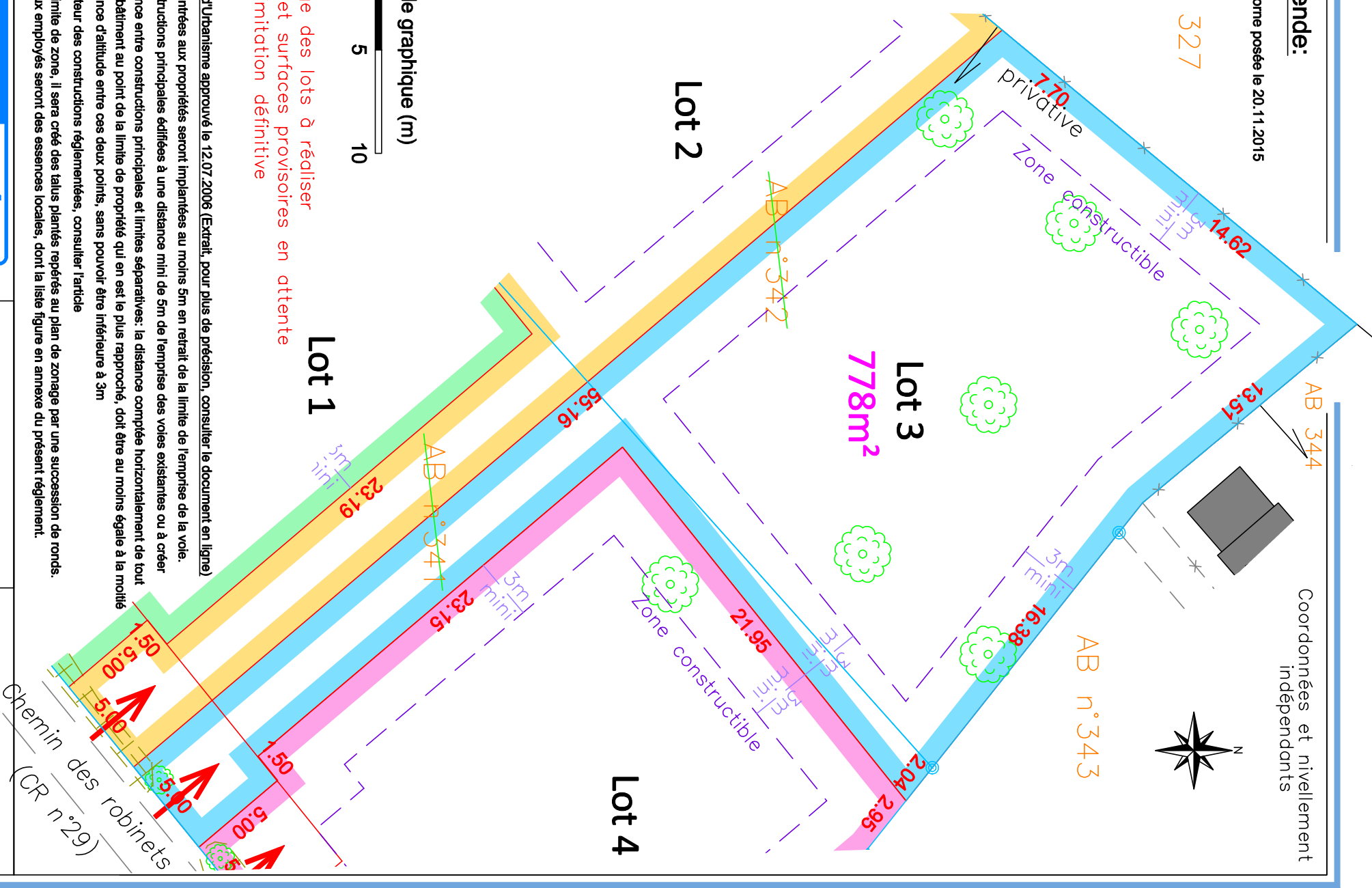
Coordonnées et nivellement indépendants



Echelle graphique (m)
0 2 5 10

Bornage des lots à réaliser
Côtes et surfaces provisoires en attente
de délimitation définitive

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12.07.2006 (Extrait, pour plus de précision, consulter le document en ligne)
UB3 : Les entrées aux propriétés seront implantées au moins 5m en retrait de la limite de l'emprise de la voie.
UB6 : Constructions principales édifiées à une distance minl de 5m de l'emprise des voies existantes ou à créer
UB7 : Distance entre constructions principales et limites séparatives: la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite de propriété qui en est le plus rapproché, doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3m
UB10 : Hauteur des constructions réglementées, consulter l'article
UB13 : En limite de zone, il sera créé des talus plantés repérés au plan de zonage par une succession de ronds. Les végétaux employés seront des essences locales, dont la liste figure en annexe du présent règlement.



GEOMETRES-EXPERTS

Echelle 1/250

Réf : 15174

Levé le

25.08.2015